



Plan provincial de prévention de la délinquance

2017 - 2018

Table des matières	
Introduction	4
1. Diagnostic partagé	5
2. Programme d’actions (3 priorités, 7 thèmes et 20 actions)	11
Priorité 1 : Actions à l’intention des jeunes exposés à la délinquance	12
a. Mise en place de la veille éducative au sein des CLSPD existant	12
Action 1a : Accompagner la mise en place de coordonnateurs de veille éducative	12
b. Développer des outils de prévention primaire	13
Action 1b : Former à la communication bienveillante et à la gestion émotionnelle (scolaires, CVL, associations) et la médiation par les pairs	13
Action 2b : Informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque	14
Action 3b : Agir contre la délinquance en intervenant au sein des établissements scolaires	15
Action 4b : Recueillir l’avis des jeunes	16
c. Développer des outils de prévention secondaire	17
Action 1c : Lutter précocement contre le décrochage scolaire	17
Action 2c : Lutter contre les incivilités dans les réseaux de Transports publics	18
Action 3c : Impliquer les jeunes oisifs dans des activités périscolaires et citoyennes	19
Action 4c : Faciliter le développement ou la mise en place de la prévention spécialisée	20
Action 5c : Coordonner l’intervention des psychologues de la DPASS	21
Action 6c : Formaliser et dynamiser le dispositif de rappel à la responsabilité parentale	22
d. Actions de prévention de la récidive et de la réitération	23
Action 1d : Accueillir des jeunes condamnés à des peines alternatives	23
Action 2d : Proposer des supports éducatifs diversifiés et organiser le suivi du jeune au-delà de la mesure judiciaire	24
Action 3d : Réactualiser les conventions existantes et formaliser les relations entre partenaires avec des conventions	25
Priorité 2 : Actions d’aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes	26
e. Développer les partenariats	26
Action 1e : Articuler les partenariats institutionnels, associatifs, administratifs et privés	26
Action 2e : Mettre en œuvre un CAUVA	27
f. Prévenir les violences et leur reproduction	28
Action 1f : Favoriser la prise en charge du conjoint violent	28
Action 2f : Actualiser les données statistiques	29

Priorité 3 : Action pour améliorer la tranquillité publique **30**

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité **30**

Action 1g : Accompagner la mise en place au sein des
CLSPD/CISPD de schémas de tranquillité publique 30

Action 2g : Positionner des adultes relais sur l'espace public 31

Préambule

En matière de prévention de la délinquance, la province Sud n'intervenait, jusqu'en 2014, que pour verser des subventions aux communes.

Mais le problème de la délinquance s'aggrave d'année en année, comme en témoignent les données édifiantes collectées en 2016 :

- le nombre de cambriolages progresse de près de moitié par rapport à 2015
- des mineurs sont impliqués dans 3 faits de délinquance sur 5
- un mineur sur deux impliqué dans des faits de délinquance a moins de 15 ans
- 80% des violences non crapuleuses sont commises sur fonds d'alcool
- le taux d'IPM (ivresse publique manifeste) par habitant est 50 fois celui de la métropole
- parmi les délinquants arrêtés dans l'année, on en a compté 1300 en situation d'IPM

Face à ce fléau, la province Sud a donc décidé de s'impliquer plus activement, afin d'apporter sa contribution à la résolution de ce problème relevant de compétences partagées entre l'Etat et les collectivités calédoniennes.

Ainsi, une organisation dédiée a été mise en place afin de promouvoir et d'encadrer, au sein de services provinciaux (notamment le PPRB et les boucles de Tina) l'accueil de personnes devant réaliser des travaux d'intérêt général. La province a également renforcé le régime d'autorisation défini par son code des débits de boisson, et aggravé les sanctions applicables. On peut également rappeler que l'exécutif provincial a interpellé à plusieurs reprises l'Etat, notamment le premier ministre lors de sa visite en mai 2016, laquelle a conduit 6 mois plus tard à une décision de renforcement très significatif des moyens de la gendarmerie et de la police nationale.

Enfin, considérant que les politiques publiques en matière de prévention de la délinquance se traduisent par de très nombreuses actions au carrefour des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice, et qu'il est essentiel de mieux coordonner les actions, afin de s'assurer de leur cohérence et de leur efficacité, la province Sud a sollicité l'Etat, fin 2015, afin qu'il réactive le « *Conseil Provincial de Prévention de la Délinquance* », jamais véritablement installé auparavant, et a missionné l'un de ses directeurs pour préparer un « *Plan Provincial de Prévention de la Délinquance* » et en suivre la mise en œuvre.

Au terme d'un an de préparation et de concertation, le présent plan décline, en les adaptant aux spécificités locales, les orientations du plan national de prévention de la délinquance 2013-2017. Il est organisé en deux parties :

- un diagnostic de la délinquance en province Sud et de son évolution ces dernières années,
- un programme d'actions visant à définir des objectifs de prévention et de lutte contre la délinquance à la fois cohérents avec la stratégie nationale et adaptés au contexte local.

La mise en œuvre de ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle à l'occasion de la réunion du Conseil Provincial de Prévention de la Délinquance.

1 - Diagnostic partagé

Diagnostic partagé de la délinquance en province Sud

Ce premier diagnostic a été réalisé en octobre et novembre 2016, à dire d'acteurs qui ont composés le groupe de travail, à savoir les représentants des CLSPD de Nouméa, Païta, Dumbéa, Mont-Dore et Bourail, ainsi que ceux de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, du Vice-rectorat, de l'Etat et des directions provinciales concernées.

1 – les données statistiques relatives à la délinquance

Les données chiffrées de la police et de la gendarmerie permettent de caractériser la délinquance et son évolution entre 2015 et 2016

a) Zone gendarmerie (toutes communes hors Nouméa)

La délinquance générale en province Sud, hors Nouméa, a augmenté de +7,8% (5683 cas en 2016)
Bon taux d'élucidation (60%)

Atteintes aux Biens

- Forte implication des mineurs dans la délinquance : vol d'automobile
- Cambriolages : + 20%, notamment sur les résidences secondaires et locaux industriels et commerciaux.

Atteintes aux personnes

- Répétition de faits avec violences non crapuleuses avec part prépondérante des violences intra familiales (alcool en cause souvent),
- Très légère diminution des violences sexuelles,
- Violences intrafamiliales en augmentation (+5%),
- Bon taux d'élucidation : + de 90%.

IRAS (infractions relevées par l'action des services) :

- Stagnation (qui ne reflète pas la réalité pour les stupéfiants, car les vendeurs et les consommateurs de produits stupéfiants se protègent mutuellement).

Mis en cause et gardés à vue : +8% (3079 cas)

Ecroués : - 33% (90 cas)

Délinquance des mineurs :

- Cambriolages et atteintes aux victimes non crapuleuses en augmentation,
- 31 % de mis en cause ont moins de 18 ans.

Insécurité routière

- La vitesse est souvent inadaptée à la situation,
- Le non port de la ceinture de sécurité est une spécificité de la Nouvelle-Calédonie,
- Augmentation du nombre d'appareils de contrôle et donc des contrôles : impact positif sur les vitesses pratiquées et sur le nombre de d'accidents,
- 3 sur 4 accidents mortels sont dus à l'alcool, la vitesse + ou – prise de stupéfiant,
- 1 tué sur 2 sans ceinture.

b) Zone Police Nationale (Nouméa)

9000 faits au total constatés en 2016 sur Nouméa.

Atteintes aux personnes : 16%

- Violences non crapuleuses : 84%. Délinquance non organisée, avec 4 cas sur 5 sur fonds d'alcool,
- Violences crapuleuses : 16%. Nombre en diminution sur 2016 (pas d'homicide crapuleux sur 2016),
- Violences physiques non crapuleuses : -1.8%,
- Violences sexuelles : 83 faits. On constate une lente progression au fil des ans (+3,8 % de 2015 à 2016).

Atteintes aux biens :

- 61% de la délinquance sur Nouméa (délinquance acquisitive),
- Vol avec violences peu nombreux,
- Recul de 5% des atteintes aux véhicules (1601 faits) et de 25% des vols de 2 roues,
- Vols de véhicules en nette augmentation : 498 faits en 2016, contre 449 en 2015,
- Cambriolages : le plan anti cambriolage et le redéploiement de moyens ont permis une baisse de 4%,
- Un cambriolage sur 3 est élucidé.

IRAS (infractions relevées par l'action des services) :

- Forte progression (+47%) grâce à l'activité des services de police,
- vente alcool à la sauvette : 287 interpellations (contre 137 en 2015),
- -10% de délinquance de voie publique,
- +16% d'élucidation.

Délinquance des mineurs :

- Le nombre de faits impliquant des mineurs est en hausse de 49,7% par rapport à 2014 et de 16,8% par rapport à 2015,
- La proportion des mineurs impliqués dans des atteintes aux biens poursuit sa progression et atteint des niveaux record : 46,7% des mis en cause sont mineurs en 2016, contre 41,2% en 2015 et 37,4 % en 2014,
- Record en 2016 sur les cambriolages : 60% des auteurs interpellés sont des mineurs (janvier 2017 : 75% !),
- Accidentologie des mineurs en 2016 : 7 accidents mortels dont 4 avec des 2 roues, 2 avec piétons et 1 seul avec un véhicule. Caractéristiques principales de cette accidentologie : forte implication de l'alcool, aggravée par des comportements à risque (vitesse et non port du casque).

Violences intra familiales :

- La sûreté urbaine de la DSP de Nouméa dispose depuis 2010 d'un groupe judiciaire exclusivement consacré aux violences commises dans la sphère familiale : le groupe de protection de la famille et des mineurs composé de 7 enquêteurs dirigés par un officier de police.
- Le volume des faits constatés en matière de violences intra familiales est en augmentation constante depuis 2014 : 227 en 2014, 246 en 2015 (+ 8,37%) et 343 en 2016 (+ 39,43%), ce qui traduit en partie le travail des services en matière d'encouragement à porter plainte,
- 205 femmes reçues au commissariat,
- 1 homicide par arme blanche en 2016,
- Violences très souvent commises sur fond d'alcool,
- 65 % des violences intra-familiales sont commises au sein du couple, soit 222 faits constatés, parmi lesquels les victimes sont à 92% des femmes,

- 17 % des violences intra-familiales sont commises à l'encontre de mineurs de 15 ans et moins, soit 59 faits constatés.

Conformément aux instructions du Parquet, les violences conjugales sont systématiquement traitées dans le cadre du flagrant délit lorsque les circonstances d'espèce le permettent. Les enquêtes judiciaires peuvent se déclencher à partir de témoignages ou de simples déclarations. Un collectif de médecins judiciaires (CMJ) examine systématiquement et gratuitement les victimes à la suite d'une réquisition judiciaire. Des structures d'hébergement permettent de recevoir provisoirement certaines victimes dont la communauté de vie avec l'agresseur n'est plus possible.

2 – La veille éducative

La veille éducative constitue le socle de l'intervention conjointe des partenaires au sein d'un Réseau d'observation, d'Alerte et d'Accompagnement Educatif de certaines situations repérées faisant l'objet d'une prise en charge partenariale pour une résolution collective des situations individuelles.

Elle s'entend aussi comme la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions collectives qui viennent soutenir le réseau d'acteurs.

La veille éducative se conçoit et se met en place sur un temps long afin d'assurer, le cas échéant dès le plus jeune âge, une véritable continuité éducative à la fois dans le parcours de l'enfant et de sa famille mais aussi dans l'action coordonnée des partenaires.

Les questions de continuité de parcours éducatif ou encore de suivi des mineurs sortant de mesures correctives montrent la nécessité de mettre en place des coordonnateurs de veille éducative au sein des contrats locaux de sécurité.

Les réponses doivent s'inscrire dans une dynamique globale (qui permet d'appuyer sur plusieurs leviers simultanément), s'appuyer sur des niveaux de temporalité différents (l'immédiat, le court terme et le long terme) et se fonder sur une connaissance fine du territoire où s'expriment les besoins et où pourront être mises en œuvre des réponses adaptées.

La veille éducative consiste en une mobilisation et une coordination de l'action autour des jeunes les plus en difficulté ou qui menacent de l'être. Elle vise à identifier, prévenir, compenser les ruptures à réorienter les jeunes vers un parcours éducatif et à les accompagner jusqu'à leur autonomie dans le monde adulte.

La veille éducative a donc pour objet d'exercer une double vigilance : sur les parcours individuels des jeunes particulièrement vulnérables d'une part, sur les réponses apportées par les institutions à ces situations de fragilité d'autre part. Elle fera également la part des choses entre les signalements relevant plus du champ de la protection de l'enfance qui sont traités par les commissions disciplinaires de l'enfance en danger et ceux liés directement à la prévention de la délinquance juvénile, qui sont pris en charge par une cellule de veille éducative.

La veille éducative doit être assurée collégialement au sein de cellules, réseaux ou ateliers qui assurent une continuité de la réponse publique aux problèmes de dysfonctionnements éducatifs. Ces « collèges » doivent être composés de professionnels clairement missionnés par leur institution et disposant de marges d'initiatives de manière à assurer une réponse rapide aux situations d'urgence. Enfin, ces groupes doivent être en capacité de répondre à l'inédit, c'est-à-dire à des situations qui n'auront pas été forcément intégrées à des programmes d'action. C'est là que l'échange d'expériences et le soutien d'un groupe ressource à l'échelon pays peuvent s'avérer importants.

Les cinq éducateurs chargés de la prévention de la déscolarisation dans les collèges de Nouméa participent à des groupes de veille éducative au sein de leur établissement (Groupe d'Observation et de Prévention des Ruptures (GOPR) ou Cellule de veille et de prévention).

Seule la commune de Païta a mis en place un poste de coordonnateur de veille éducative. Pour que les actions entreprises dans le cadre de la prévention de la délinquance s'inscrivent dans une démarche éducative, il est indispensable de préconiser un coordonnateur de veille éducative dans chaque territoire et en lien avec les communes disposant d'un Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance.

3 – Les outils de la prévention

Les outils de la prévention existent que ce soit pour la prévention primaire, secondaire ou tertiaire. Néanmoins, on peut observer un certain nombre de dysfonctionnements parmi lesquels on peut citer :

- Une absence de co-construction des stratégies (diagnostic partagé, élaboration, formalisation des stratégies et des cadres d'intervention),
- Une absence de co-responsabilité des projets (conduite collaborative des actions, démarches d'évaluation),
- Un manque de coordination opérationnelle entre les acteurs (échanges d'information, résolutions collectives des situations individuelles, etc.),
- Une insuffisance de diagnostic (renouvellement quasi-systématique des actions sans évaluation),
- Une lourdeur administrative des dispositifs contractualisés avec l'Etat, peu en rapport avec les moyens humains de certaines petites communes,
- Une répartition des soutiens aux communes ne découlant pas d'une analyse objective des besoins, des stratégies locales et des moyens des collectivités
- Une organisation très verticale des institutions (logique en silo) peu propice au travail en transversalité.
- Une absence de culture commune sur le travail en réseau et la méthodologie de projet,
- Un manque d'échanges d'expérience entre les petites et les grandes communes.
- Pas de mise en place et utilisation de fonds dédiés (gestion plus collégiale du FIPD, fond jeunesse sur périmètre NC, des subventions NC aux CLSPD, création d'un fond provincial, augmentation de la dotation des Contrats éducatifs locaux pour la brousse et /ou en direction des tribus),

Conséquence : les actions proposées sont perçues plus comme une mise en concurrence qu'une mise en cohérence.

Les dispositifs à développer ou à conforter

- Adapter au contexte juridique de la Nouvelle-Calédonie avec la validation du Parquet la charte sur le partage d'information SG CIPD (validée CNIL et Haut conseil du travail social)
- Intégrer le contenu des Contrats Locaux de Sécurité dans les politiques publiques de chaque partenaire,
- Mettre en place des groupes de travail partenariaux à vocation thématique ou territoriale (Art. D156-11 du Code de la sécurité intérieure, recommandations du SG CIPD),
- Raisonner autour d'un projet commun découlant d'un diagnostic territorial, et non plus par institution ou limite communale
- Mettre en œuvre des actions de prévention au niveau intercommunal, communal ou infra communal (quartier-secteur-tribu) en fonction du contexte local et des pouvoirs de coordonnateur du (des) maires,

- Assurer une meilleure communication avec les partenaires.
- Réaliser l'expression des besoins
- Mailler véritablement le réseau des partenaires, avec un renforcement des moyens

4 – Les violences faites aux femmes

La dernière enquête réalisée sur cette problématique remonte à 2003 (enquête INSERM).

5– Le renforcement de la coopération CPPD/CLSPD

- La province Sud doit jouer un rôle accru pour :
 - **Coordonner les acteurs de la prévention**
 - Dynamiser les CLSPD
 - Aider à la mise en œuvre de la veille éducative
 - Accompagner les communes souhaitant créer un CLSPD
 - Participer aux groupes de suivi opérationnel des CLSPD
 - Animer le réseau des acteurs de la prévention
 - Créer des groupes de travail thématiques sur des sujets transversaux
 - Fédérer l'ensemble des acteurs autour de priorités partagées
 - Suivre les dispositifs provinciaux en relation avec les directeurs concernés
 - Suivre les budgets des dispositifs provinciaux
 - Contribuer à la définition d'une stratégie territoriale
 - **Organiser les CPPD**

2 – Programme d'actions

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a : Mise en place de la veille éducative au sein des CLSPD/CISPD existants

Action 1a : Accompagner la mise en place de coordonnateurs de veille éducative

Problématique	<p>De nombreux dispositifs existent, mis en place par les différents partenaires, de nombreux moyens sont consacrés à la prévention du décrochage scolaire, à la parentalité, au suivi des familles, mais cet ensemble d'actions est exécuté souvent de façon non coordonnée, sans véritable stratégie, ni cadre commun d'intervention ou vision globale du parcours du jeune.</p> <p>La veille éducative se caractérise par un regard beaucoup plus vaste et accueillant posé sur des enfants et des adolescents en situation de rupture. Tous les lieux d'observation et d'intervention disponibles, à l'école, dans le quartier ou dans la famille, ont alors leur légitimité et leur utilité.</p>
Objectifs	<p>La veille éducative a pour but de coordonner les moyens et dispositifs existants au sein d'un réseau de partenaire d'un territoire donné.</p> <p>Elle assure une vision globale sur le parcours du jeune en mettant en cohérence les interventions des différents partenaires dans le cadre de la résolution collective de situations individuelles.</p> <p>Le coordonnateur interagit avec le référent incontournable identifié pour effectuer le suivi de chaque situation. Il rend compte au coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.</p> <p>La veille éducative s'adresse à des publics larges de jeunes en difficulté, en rupture, en décrochage, en mal être, et ce dès le plus jeune âge.</p> <p>Si les « signes d'alerte » sont essentiels, la veille éducative s'intéresse aussi aux souffrances cachées, aux difficultés qui n'ont pas encore été prises en charge.</p>
Etat des lieux	<p>Seule la commune de Païta a mis en place un coordonnateur de veille éducative.</p> <p>Au sein des institutions scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le primaire public, il existe des « commission éducatives » • Dans le secondaire public, il existe des cellules de veille et de prévention et des groupes d'observation et de prévention des ruptures. • La démarche se structure dans le privé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre général d'intervention • Définir en commun une fiche de poste et étudier les besoins de nomination ou de redéploiement au sein de chaque institution partenaire, • Mettre en place les formations éventuelles utiles au poste, • Structurer les protocoles d'intervention avec les CLSPD/CISPD, • Organiser les réseaux de partenaires civils, institutionnels et coutumiers et le partage d'information.
Partenaires principaux	Etat, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Justice, province Sud et communes concernées, autorités coutumières
Calendrier	Dispositif opérationnel début 2018
Indicateurs	Nombre de coordonnateur de veille éducative en place au sein des CLSPD et CISPD /total des CLSPD et CISPD

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention primaire

Action 1b : Former à la communication bienveillante / gestion émotionnelle (scolaires, CVL, associations) et la médiation par les pairs.

Problématique	Réactivité forte des jeunes en cas de conflits, débordant rapidement vers une agressivité orale puis physique.
Objectifs	Apprendre aux jeunes à gérer leurs colères, leurs frustrations, les conflits. Mieux comprendre l'autre. Eviter et désamorcer les conflits en milieu scolaire et en dehors.
Etat des lieux	Des formations ont eu lieu dans le cadre du plan de formation intercommunal (SIGN) Des conférences ont été organisées dans le cadre de la semaine des parents par la province Sud. De multiples expériences se sont déroulées dans le secondaire et avec les équipes éducatives (personnel enseignant, communal, périscolaire) des écoles primaires en matière de gestion émotionnelle ou de développement des habiletés de communication bienveillante. Des expériences en matière de médiation par les pairs dans le primaire et le secondaire public et privé se sont tenues. Très bon retour des personnels formés.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Initier une action large de formation en primaire. • Développer le même type d'action dans le secondaire. • Mettre en œuvre des groupes d'entraînement aux habiletés de communication bienveillante
Partenaires principaux	DES province Sud et DENC pour le primaire DGE et enseignement privé pour le secondaire Les CLSPD et CISPD
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Nombre de formations réalisées Nombre de personnels formés/total des personnes concernées Nombre de groupe d'entraînements constitués. Nombre de jeunes sensibilisés/total primaire et secondaire

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention primaire

Action 2b : Informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque

Problématique	<p>Les conduites à risques regroupent les comportements de mise en danger de soi et notamment la consommation d'alcool ou de drogues, la sexualité et les violences routières. Leur apparition et surtout leur répétition sont l'expression d'une souffrance et précède en général la survenue d'un comportement délinquant. Il convient donc de lutter en amont contre ces conduites.</p> <p>De même, les réseaux sociaux et internet sont des vecteurs pouvant amener les jeunes à des conduites à risques.</p>
Objectifs	<p>Mieux informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque.</p> <p>Encourager l'accompagnement des jeunes en matière d'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.</p>
Etat des lieux	<p>Actuellement de nombreuses associations et institutions (ASSNC, DPASS) via divers dispositifs interviennent en milieu scolaire pour prévenir les conduites à risques sans coordination et stratégie formalisée.</p> <p>La DPASS via son service « Prévention et promotion de la santé » (SPPS) organise des actions de prévention de la santé sexuelle depuis plusieurs années en 4^{ème} et lycée, sur demande des établissements, avec un contenu protocolisé. Elle travaille avec 3 associations en collège et lycée pour les conduites à risque, dont solidarité Sida qui bénéficie d'une ½ journée de médecin par semaine. Les interventions sont coordonnées par le SPPS.</p> <p>En 2017, des interventions seront possibles en primaire (au catalogue DES) sur l'estime de soi et le rapport aux autres et au corps (actées DES et DGE).</p> <p>La DPASS mène également des actions via les UPASS. En 2016, interventions à Thio (parcours sur le rapport au corps pour aborder sur le fond la thématique des risques en général + repérer les jeunes non adhérents ou en difficulté).</p>
Objectifs opérationnels	<p>Différencier les publics (primaires et secondaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic des actions de prévention contre les conduites à risque, effectuées en milieu scolaire. • Continuer les actions de prévention de la santé sexuelle et des conduites à risque, en harmonisant les plannings pour que tous les élèves profitent des interventions, • Développer les interventions en primaire • Développer les actions de terrain de la DPASS • Accompagner la présentation de parcours de vie en milieu scolaire, • Mener des actions de prévention pour l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.
Partenaires principaux	DPASS, COM GEND, COM POLICE, DES, DGE, DDEC, VR, CLSPD, CISPD, ASSNC, DENC
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	<p>Nombre d'interventions réalisées par catégorie et par établissement/total des établissements</p> <p>Nombres de jeunes sensibilisés en primaire par catégorie d'action/total des élèves</p> <p>Nombres de jeunes sensibilisés en secondaire par catégorie d'action/total des élèves</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention primaire

Action 3b : Agir contre la délinquance en intervenant au sein des établissements scolaires

Problématique	La prévention de la délinquance chez le jeune impose en premier lieu une information de l'ensemble des jeunes. Elle commence par l'intervention de la police et de la gendarmerie au sein des établissements et par la mise en œuvre de programme d'accueil et de détection des violences scolaires.
Objectifs	Un correspondant clairement identifié police nationale ou gendarmerie pour toute école, qui a pour mission de favoriser la coopération entre l'établissement et les forces de l'ordre en termes de prévention des violences scolaires.
Etat des lieux	Quelques interventions uniquement à la demande des chefs d'établissements.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Identifier via le Vice Rectorat et la DGE, la DES et la DDEC les actions de prévention et de rappel à la loi actuellement menées en milieu scolaire,• Harmoniser les plannings pour que tous les élèves profitent des interventions,• Voir avec les partenaires police et gendarmerie comment améliorer les dispositifs existants,• Développer des diagnostics et les plans d'actions au sein de chaque établissement scolaire et adapter le cas échéant les règlements intérieurs des établissements scolaires.
Partenaires principaux	COM GEND (BPDJ), COM POLICE, CLSPD, CISPD, VR, DGE, DES, DDEC, DENC
Calendrier	2017-2108
Indicateurs	Nombre d'établissements concernés/total des établissements Nombre d'actions réalisées, Nombre d'élèves sensibilisés/total élèves

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention primaire

Action 4b : Recueillir l'avis des jeunes

Problématique	<p>La majorité des jeunes n'est pas délinquante et ne tient pas à être assimilée à ces derniers. Nombreux sont ceux qui s'impliquent dans la vie associative et prennent des responsabilités au sein d'instances représentatives de la jeunesse.</p> <p>Ces dernières peuvent jouer un rôle important, à la fois en recueillant des mécontentements de leurs pairs et en étant à même de proposer des solutions aux problématiques soulevées. Ces lieux de rencontre et d'échange ne sont pas assez nombreux et suffisamment pris en considération et de ce fait, perdent de leur efficacité et leur potentiel est souvent hypothéqué et dévalorisé par cette absence de reconnaissance.</p> <p>D'autre part, les jeunes des tribus ont du mal à se diriger vers ce type d'instance.</p>
Objectifs	<p>Développer des espaces d'échanges entre les jeunes adolescents, permettant d'organiser des rencontres à thèmes et des entretiens plus individualisés pour les jeunes en recherche d'eux-mêmes.</p> <p>Avoir un retour sur les propositions et remarques formulées. Voir les possibilités de réalisation.</p>
Etat des lieux	<p>Certaines communes ont mis en place des Conseils municipaux junior, des commissions consultatives de la jeunesse, etc.</p> <p>Le Congrès de la Nouvelle Calédonie possède son conseil des jeunes.</p> <p>Certaines maisons de quartier organisent des réunions thématiques pour la jeunesse.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les instances jeunesse existantes et avoir un retour sur leurs propositions,• Inciter les communes à la création d'instances de consultation des jeunes,• Promouvoir l'action des structures jeunesse,• Intégrer des actions avec les jeunes des tribus,• Travailler avec les coutumiers pour la création de conseils de jeunes en tribu ou en district,• Organiser des réunions thématiques sur des sujets jeunesse liés à la prévention de la délinquance,
Partenaires principaux	Mairies, CLSPD, CISPD, autorités coutumières, DPASS,
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	<p>Nombre d'instances jeunesse en commune /nombre de commune,</p> <p>Nombre d'actions valorisées et concrétisées,</p> <p>Nombre de réunions thématiques organisées par instance et par commune,</p> <p>Nombre de conseils de jeunes créés en milieu tribal ou coutumiers</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

c. Développer des outils de prévention secondaire

Action 1c : Lutter précocement contre le décrochage scolaire

Problématique	La déscolarisation et le décrochage scolaire sont un des facteurs de basculement des jeunes dans la délinquance. Il convient donc de prévenir au plus tôt les deux phénomènes, par le biais d'actions d'intégration, de prise en charge des enfants mais aussi en leur proposant des formations alternatives et en s'assurant de l'implication de leurs parents.
Objectifs	Repérer le plus en amont possible les élèves susceptibles de décrocher et les décrocheurs pour les remettre le plus vite possible dans le circuit des études, en recherchant les solutions les mieux adaptés à chacun. Aborder le décrochage scolaire de façon plus large en intégrant la famille et les temps périscolaires via la veille éducative.
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un dispositif de prévention de la déscolarisation porté par le Gvt et le CLS de Nouméa comprenant 5 éducateurs et 1 coordinateur (depuis 2002), ✓ La DDEC met en place un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire depuis la rentrée 2017. ✓ Un poste pilote d'éducatrice spécialisée chargée de la prévention Desco en primaire à la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ) en lien avec la Direction de l'Education (DES) PS, ✓ Deux éducateurs aux lycées Escoffier et Jules Garnier, financés par le gvt et pris en charge par l'ASEANC, ✓ Un dispositif à Païta, avec un éducateur de la prévention de la déscolarisation qui travaille sur les 3 collèges en lien avec le coordonnateur de veille éducative (action du CLS). ✓ Une éducatrice prévention déscolarisation à Dumbéa (action du CLS), ✓ Un éducateur au Mont-Dore chargé de la médiation et la prévention de la déscolarisation ainsi que l'implication du conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF). ✓ Un outil numérique PERSEVERANCE (veille du Desco au VR).
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec le Vice Rectorat et la DGE pour le secondaire et la DES et la DENC pour le primaire à la rédaction d'une convention cadre définissant clairement le cadre d'intervention et les moyens mis en œuvre pour lutter contre le décrochage scolaire et élaborer la chaîne de décision et de suivi des jeunes concernés, en lien avec les autorités coutumières et avec la veille éducative des CLS. • Associer l'enseignement privé à ces travaux. • Généraliser le contrôle des absences ou retard et l'information aux parents
Partenaires principaux	DENC, DES, VR, DGE, DDEC, FELP, ASEE, DPJ, CLSPD, CISPD, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Nombre de conventions rédigées Nombre d'établissements équipés de moyens informatiques de contrôle/nombre total d'établissements

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

c. Développer des outils de prévention secondaire

Action 2c : Lutter contre les incivilités dans les réseaux de Transports publics

Problématique	Dès 2013, les différents acteurs du transport soulignent la nécessité de mettre en place des outils de suivi et d'observation des incivilités recensées à bord et aux abords des véhicules mais également au niveau des points d'arrêts.
Objectifs	Il est nécessaire de localiser les actes d'incivilités sur les réseaux de transport public de l'agglomération, de brousse et dans les bus scolaires, et de caractériser précisément ces actes d'incivilités selon des critères définis. Il conviendrait également de renforcer les dispositifs de prévention aux arrêts de bus identifiés comme sensibles, et dans les bus, notamment à certains horaires difficiles, sur l'ensemble des exploitants de bus en province Sud, dans l'agglomération comme en brousse.
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none">➤ De nombreuses sociétés de transport officient<ul style="list-style-type: none">○ le SMTU pour l'agglomération○ le SMTI sur la province et l'ensemble de la grande terre○ plusieurs petits transporteurs scolaires au niveau infra et inter communal.➤ Au niveau agglomération, les incivilités des réseaux suburbain et scolaire recensées depuis janvier 2015 ont été saisies.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Etablir une cartographie et un diagnostic territorialisée des incivilités et statistiques afin de cibler les actions des forces de l'ordre et des partenaires,• Mettre en place des plans d'actions comprenant par exemple :<ul style="list-style-type: none">○ Renforcer la sécurité sur les créneaux et les sites les plus sensibles, tant aux arrêts que dans les véhicules,○ Mettre en place des adultes relais aux montées et descentes de bus,○ Mettre en place des adultes relais dans tous les bus scolaires,○ Etudier la mise en place d'une police des transports, avec les autorités coutumières,○ Orienter vers la veille éducative les jeunes repérés dans le cadre des transports scolaires et prendre des mesures en fonction du règlement intérieur.
Partenaires principaux	DES, VR, DGE, DDEC, FELP, ASEE, DPJEJ, CLSPD, CISPD, SMTU, SMTI, DENC, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Mise en œuvre de la cartographie et du diagnostic, Nombre d'adultes relais par catégorie, Evolution des incivilités, Nombre d'interventions des forces de l'ordre

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention Secondaire

Action 3c : Impliquer les jeunes oisifs dans des activités périscolaires et citoyennes

Problématique	Beaucoup de jeunes soit n'ont pas accès à des activités socioéducatives sur le temps périscolaire soit par manque de moyen des collectivités, soit à cause de freins personnels ou matériels, manque d'intérêt et sont désœuvrés. Cette oisiveté est facteur de délinquance.
Objectifs	Objectif stratégique : Il convient donc de leur proposer des activités intéressantes et à moindre coût, afin qu'ils réalisent des actions concrètes et valorisantes qui les inscrivent le cas échéant dans un parcours citoyen. Objectif opérationnel Il s'agit d'occuper ce temps libre, pour les responsabiliser, transmettre de valeurs de vivre ensemble. Amener ces jeunes dans un premier temps à s'inscrire au sein d'associations citoyennes, sportives ou culturelles pour ne pas s'affilier uniquement à « la bande ». Ensuite les associer à des projets citoyens au sein de leur quartier, tribus, etc ...
Etat des lieux	Variable selon les communes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un réseau de veille permettant d'identifier les jeunes oisifs. • Réfléchir à l'aide à l'inscription dans une association pour les publics concernés, • Faciliter les transports pour se rendre sur les lieux de pratique, • Collaborer à l'organisation d'activité en tribu, • Favoriser la mise en place des chantiers écoles, • Motiver les formations au BAFA pour s'occuper d'autres jeunes, • Mettre en place des formations au secourisme (PSC1), • Réfléchir à la réalisation de camps de vacances adolescents pour favoriser les expériences de vie en communauté dans de nouveaux contextes, • Mettre en place un appel à projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ pour retenir quelques projets à accompagner et à valoriser, ○ pour initier des parcours de mobilisation citoyenne
Partenaires principaux	CLSPD/CISPD, mairies, DJS, DC, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Nombre de jeunes inscrits dans les associations, Nombre d'associations participantes, Nombre de jeunes ayant suivi une formation BAFA, PSC1, autre, Nombre de chantiers écoles réalisés, Nombre de projets jeunes réalisés

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

c. Développer des outils de prévention secondaire

Action 4c : Faciliter le développement ou la mise en place de la prévention spécialisée

Problématique	<p>L'évolution des situations et des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles au cours de la période récente est réelle. La précarité, l'exclusion, l'absence de perspectives, la déstructuration familiale, les pertes des repères sociaux, la modification de l'autorité, le phénomène d'acculturation, se posent aujourd'hui.</p> <p>De nombreux jeunes se retrouvent à traîner en bande dans les rues favorisant ainsi la commission d'infraction.</p> <p>Le nombre de mineurs mis en cause en Nouvelle-Calédonie est passé de 1648 (2015) à 2130 (2016) soit environ + 30%.</p> <p>Ils sont impliqués dans plus de la moitié des cambriolages (59,6 %), des vols violences (58,3%), et la majorité des vols liés aux véhicules (41,4%). La part des mineurs en tout état de cause ne cesse d'augmenter pour atteindre 26,4 % de la délinquance générale. 43% d'entre eux ont entre 13 et 15 ans.</p> <p>La Prévention spécialisée s'inscrit parmi les « actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ».</p> <p>Son action éducative est basée sur quatre principes fondamentaux d'intervention : la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat et le travail interinstitutionnel.</p>
Objectifs	<p>Favoriser l'intégration des jeunes dans les dispositifs de droit commun</p> <p>Etablir et formaliser un véritable partenariat avec les différents acteurs impliqués</p> <p>Initier l'élaboration de réponses éducatives et de stratégies pour faire face à l'exclusion sociale, au racisme, à la marginalisation, à l'intolérance et aux violences</p>
Etat des lieux	<p>14 éducateurs + 1 coordonnateur à Nouméa</p> <p>Pour le Mont-Dore : 2 éducateurs spécialisés, rattachés au service de prévention, assurent une présence éducative sur le terrain, répartis selon un découpage par secteurs (Secteur Nord (de Yahoué à Saint-Michel), Secteur Sud (de St-Louis à Plum et Ile Ouen)).</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">Soutenir les dispositifs de prévention spécialisée existants et le développement de dispositifs similaires.
Partenaires principaux	DPASS, MIJ, CLSPD, CISPD, SPIP, DPJJE
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	<p>Nombre de jeunes suivis,</p> <p>Nombre de jeunes en cours d'insertion,</p> <p>Nombre de jeunes insérés.</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

c. Développer des outils de prévention secondaire

Action 5c : coordonner l'intervention des psychologues DPASS

Problématique	<p>Le sentiment de solitude ou d'incompréhension, particulièrement à l'adolescence, peut pousser les jeunes à se tourner vers de mauvaises fréquentations ou à accomplir des actes de délinquance. Il peut être délicat pour eux de se confier à leur famille ou à leurs connaissances.</p> <p>Des psychologues professionnels, formés à l'écoute des problèmes des jeunes et à même d'orienter et d'accompagner ceux-ci dans leur parcours individuels pour apporter des solutions aux difficultés rencontrés, doivent être accessibles aux jeunes en milieu scolaire.</p>
Objectifs	<p>Déceler des situations pathogènes, susceptibles de déraper et prévenir des évolutions allant vers le décrochage scolaire ou la délinquance.</p> <p>Faire en sorte que les jeunes aillent mieux, trouve des solutions à leurs problèmes, changent de comportement.</p> <p>Modification de l'ambiance, des niveaux de tension (violence, harcèlement, idées suicidaires),</p> <p>Inscrire l'action du psychologue dans un réseau de veille formalisé.</p>
Etat des lieux	<p>Créé en 2002 par la DPASS, le dispositif d'écoute psychologique est intervenu dans 25 structures scolaires, avec 9 psychologues qui en 2015 ont réalisé plus de 2600 entretiens.</p> <p>La DPASS a commandé fin 2016 une évaluation du dispositif, sur la base d'un cahier des charges permettant de réaliser un état des lieux du dispositif depuis l'évaluation de 2010 et dégagant une évolution prospective.</p> <p>Le Vice Rectorat dispose de 20 COPSI qui viennent depuis décembre 2016 de bénéficier de la reconnaissance de psychologue. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives en interne et repose la question du dispositif actuel porté par la DPASS</p> <p>La DENC dispose de 16 psychologues scolaires.</p> <p>La DDEC dispose de 6 psychologues scolaires auquel s'ajoutent d'éventuels intervenants libéraux financés par les réseaux DDEC locaux.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le secondaire public, mettre en place un système de psychologues référents par établissement, pour le suivi des situations décelées par les COPSI à la suite des primo-écoutes, • Etablir avec le VR et la DGE, un système d'appel avec réponse immédiate des psychologues de la DPASS via la veille éducative. • Organiser le lien entre la primo-écoute et les psychologues DPASS dans le secteur privé et au niveau du primaire.
Partenaires principaux	DPASS, VR, DGE, DES, DENC, DDEC, CLSPD, CISPD, Etablissements concernés
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	<p>Nombre de consultations réalisées</p> <p>Nombre de jeunes reçus en consultation par tranche d'âge</p> <p>Impact sur la déscolarisation</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

c. Développer des outils de prévention secondaire

Action 6c : Formaliser et dynamiser le dispositif de rappel à la responsabilité parentale

Problématique	<p>L'origine du passage à la délinquance pour certains jeunes s'explique par une forte défaillance éducative de leurs parents. Manque de surveillance des enfants, désintérêt avéré pour l'éducation des enfants, réticence à toute forme de mesures éducatives sont autant de motifs nécessitant un rappel à la responsabilité parentale par le Procureur de la République. Les parents sont tenus d'assurer leur rôle d'adultes référents responsables.</p>
Objectifs	<p>Offrir la possibilité aux parents défaillants de réinvestir leur rôle, lors d'un stage de 4 mois, alternatif à la poursuite pénale. Selon le rapport final établi au terme du stage, le procureur décide de classer sans suite ou de poursuivre le ou les parents fautifs devant le tribunal correctionnel.</p> <p>Ce programme est ordonné aux parents défaillants sur la base d'un dossier d'enquête diligenté par les services de police ou de gendarmerie et évalué par la DPASS Sud.</p> <p>Agir au plus vite sur les fratries.</p>
Etat des lieux	<p>Une convention pour la mise en œuvre de modules de rappel à la responsabilité parentale a été établie pour l'année 2010 entre le Parquet et les autorités compétentes. Cette convention n'a jamais été évaluée et n'a jamais été renouvelée, bien que le dispositif ait perduré. 11 modules se sont tenus depuis 2010. Le dispositif nécessite une mise à jour de son fonctionnement et une régularisation de la convention devenue obsolète.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Revoir le dispositif et ce qu'il convient de modifier,• Rédiger une nouvelle convention actualisée, précisant les étapes, les protocoles, les rapports types à fournir, un calendrier et une planification des séances chaque année,• Communiquer sur le dispositif, peu connu notamment en cycle primaire,• Faire le relais avec la veille éducative.• Faire le lien avec les autorités coutumières
Partenaires principaux	<p>DPASS, PR, COM GEND, CLSPD, CISPD, ETAT, VR, DDEC, DENC, autorités coutumières</p>
Calendrier	<p>2017</p>
Indicateurs	<p>Signature de la nouvelle convention Nombre de modules réalisés</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

d. Actions de prévention de la récidive et de la réitération

Action 1d : Accueillir des jeunes condamnés à des peines alternatives

Problématique	<p>La prison voir l'absence de sanctions adéquates ne permettent ni l'une ni l'autre de mettre le commettant face à ses responsabilités pour lui faire comprendre ses manquements aux règles de vie en société.</p> <p>La mise en place de peines alternatives comme support à l'exécution d'une mesure judiciaire permet, au travers d'un travail communautaire de faire prendre conscience de la gravité de la situation et favorise la non réitération des actes délictuels.</p>
Objectifs	<p>Le but des peines alternatives est de proposer aux délinquants une activité utile et pédagogique favorisant l'apprentissage et l'insertion et ainsi de les aider à intégrer des règles de vie en société et de les éloigner de la délinquance.</p> <p>Accompagner le commettant en fin de peine alternative par le dispositif de veille éducative.</p>
Etat des lieux	<p>Dispositifs TIG et TNR existants à la province Sud</p> <ul style="list-style-type: none">• Possibilités de 100 à 150 mesures de réparations pénales par an et de 100 mesures de travail d'intérêt général,• Sur 9 mois en 2016 (démarrage) :<ul style="list-style-type: none">➤ 57 jeunes accueillis en RP,➤ 21 en TIG. <p>Des accueils de mesures de réparations pénales existent également à Païta et à Nouméa</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Faire le lien avec les dispositifs de type : veille éducative, prévention spécialisée, réinsertion.• Diversifier le nombre de sites d'accueil en réinsertion.• Etudier la possibilité d'accueil en tribu
Partenaires principaux	SPIP, DEFE, PR, DJS, DENV, DPJEJ, CLSPD, CISPD, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Nombre de mesures de réparations pénales réalisées, Nombre de TIG et TNR accueillis, Nombre de réitérations constatées.

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

d. Actions de prévention de la récidive et de la réitération

Action 2d : Proposer des supports éducatifs diversifiés et organiser le suivi du jeune au-delà de la mesure judiciaire.

Problématique	<p>Afin d'être efficace, la réinsertion dans la société des jeunes auteurs d'infraction doit commencer dès leur placement sous-main de justice.</p> <p>Le suivi individualisé des jeunes par le biais d'échanges d'informations confidentielles au sein d'un groupe opérationnel et de la désignation d'un référent de parcours a pour objectif d'assurer leur accompagnement en liaison avec les acteurs sociaux et éducatifs et de prévenir la récidive.</p>
Objectifs	Faire le lien avec la veille éducative
Etat des lieux	Aucun dispositif formalisé connu allant dans ce sens à l'heure actuelle.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un suivi individuel pour prévenir la récidive en instituant un lien avec la veille éducative pour un suivi individualisé des jeunes délinquants.• Renforcer et diversifier l'offre de pratiques sportives et culturelles en direction des personnes placées sous-main de justice.• Identifier, inciter et promouvoir les actions de réinsertion, à destination des jeunes, menées par les collectivités et les associations.• Travailler avec les autorités coutumières sur les actions de réinsertion
Partenaires principaux	CLSPD, CISPD, VR, PR, DPJEJ, DDEC, DJS, DC, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Nombre de suivis individuels réalisés Nombre de récidives constatées

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

d. Actions de prévention de la récidive et de la réitération

Action 3d : Réactualiser les conventions existantes et formaliser les relations entre partenaires avec des conventions

Problématique	<p>Dans l'organisation actuelle, on observe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une absence de Co-construction des stratégies (diagnostic partagé, élaboration, formalisation des stratégies et des cadres d'intervention), - Une absence de Co-responsabilité des projets (conduite collaborative des actions, démarches d'évaluation), - Un manque de coordination opérationnelle entre les acteurs (échanges d'information, résolutions collectives des situations individuelles, etc.), - Un montage des actions sans diagnostic précis, (renouvellement systématique d'une action sans évaluation), - Une absence de culture commune sur le travail en réseau et la méthodologie de projet,
Objectifs	<p>Clarifier les relations entre les partenaires au travers de la rédaction de conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles, de façon à définir précisément les missions de chacun dans chaque dispositif, les obligations des parties, les modalités et les protocoles de réalisation, d'évaluation et financement des actions.</p> <p>Mise à jour et optimisation de certaines conventions existantes, rédaction de conventions nouvelles.</p>
Etat des lieux	<p>Tous les partenariats ne sont pas conventionnés</p> <p>Certaines conventions sont à améliorer compte tenu de l'évolution des contextes</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions avec les partenaires concernés pour travailler les différents projets de convention et pouvoir ainsi disposer rapidement de véritables outils de travail communs et reconnus par tous les acteurs, • Diffuser ces documents à l'ensemble des partenaires et aux différents directeurs de service dans les collectivités pour développer une culture commune face à la prévention de la délinquance, • Organiser le partage de compétence entre la NC et les provinces pour la protection de l'enfance.
Partenaires principaux	Signataires en fonction des conventions, CLSPD, CISPD
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	<p>Nombre de conventions rédigées</p> <p>Nombre de conventions signées</p> <p>Conventions restant en attente</p>

Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

e. Développer les partenariats

Action 1e : Articuler les partenariats institutionnels, associatifs, administratifs et privés

Problématique	En complément des ressources existantes au plan provincial, il importe, dans le cadre du programme d'action d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes, d'organiser le partenariat afin d'instituer un pilotage mutualisé et d'apporter des réponses concrètes aux situations repérées.
Objectifs	Mettre en cohérence les actions menées, permettre un bon accueil, prendre en charge les victimes de façon très sécurisante, renforcer la protection des femmes, prévenir la récidive des auteurs.
Etat des lieux	<p>La mission à la condition féminine (MCF) assure un accueil, informe et documente les victimes. Elle permet également une primo-écoute et oriente vers les dispositifs existants en matière de logement, d'action sanitaire et sociale, de travail et de prise en charge des femmes en difficulté.</p> <p>Le « Relais » est un centre d'accueil de jour de la province Sud (DPASS). C'est un espace de rencontre et de soins protégé par le secret professionnel qui traite de l'ensemble des violences (verbale, physique, psychologique, moral, économique et sexuelle).</p> <p>4 associations partenaires : SOS violences sexuelles (accueil, écoute, accompagnement au civil et au pénal), femmes et violences conjugales (information en milieu scolaire), SOS écoute (numéro vert) et l'ADAVI (droit et assistance juridique aux victimes)</p> <p>Le pôle d'assistance aux victimes et la brigade de protection de la famille et des mineurs de la Police Nationale, la gendarmerie complètent le partenariat.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du téléphone grand danger (en cours de finalisation), • Créer en brousse des lieux d'accueil sécurisés pour femmes et familles victimes de violence • Organiser des rencontres, des discussions et des conférences en P sud • Organiser des campagnes de sensibilisation - Publier des supports d'information • Promouvoir et fédérer les associations de tribus et de villages • Former et coordonner le réseau de personnes relais pour les droits des femmes • Mettre en place des actions coordonnées avec la CPS, • Participer à des programmes de l'Union Européenne
Partenaires principaux	MCF, CLSPD, CISPD, associations, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	TGD opérationnel Nombre de réunions réalisées et d'actions menées par thème Nombre de lieux d'accueil décentralisés créés/total à créer

Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

e. Développer les partenariats

Action 2e : Mettre en œuvre un CAUVA

Problématique	<p>Il est urgent de pouvoir améliorer la prise en charge d'urgence des victimes de violences en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Le dispositif CAUVA Centre d'Accueil en Urgence des Victimes d'Aggression apportera une réponse attendue autant par les victimes que par les professionnels, il fait donc naturellement partie des mesures proposées par le plan d'actions triennal 2016-2018 en matière de condition féminine de la province Sud.</p>
Objectifs	<p>Mise en œuvre du CAUVA dans les meilleurs délais.</p> <p>Sa spécificité réside en effet dans son offre de soins particulièrement étoffée puisqu'il centralise en un même lieu l'évaluation, l'information et l'accompagnement des victimes autour d'une prise en charge élargie : psychologique, sociale, de médecine légale et juridique. Tout est organisé pour prendre en charge les victimes rapidement et dans un même lieu, afin de leur éviter un parcours médical et judiciaire éprouvant, fastidieux et parfois décourageant.</p> <p>Il s'agit également de permettre aux victimes qui souhaitent porter plainte d'amorcer une procédure judiciaire depuis l'hôpital.</p>
Etat des lieux	<p>Différentes mesures sont en cours comme le protocole de prise en charge des violences, la campagne de prévention du Ruban Blanc et le renforcement de la prise en charge des agresseurs via le Relais,</p> <p>Aucune structure de ce type n'existe à l'heure actuelle en NC.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place au médipôle une équipe de professionnels issus du champ médico-social au sens large pour offrir aux victimes une prise en charge pluridisciplinaire, comprenant : • Un médecin légiste, des psychologues, des assistantes sociales, des infirmières et des associations d'aide aux victimes. • Organiser de la chaîne de prise en charge du lieu de dépôt de plainte vers le Cauva et après le passage au Cauva. • Mettre en place une action de communication.
Partenaires principaux	MCF, CLSPD, CISPD, associations, CAUVA
Calendrier	2017
Indicateurs	<p>Nombre de victimes reçues,</p> <p>Nombre de plaintes déposées</p>
Nature du Financement	Contrat Inter collectivité.

Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

f. Prévenir les violences et leur reproduction

Action 1f : Favoriser la prise en charge du conjoint violent

Problématique	La récurrence chez les conjoints violents apparaît comme un phénomène fréquent. La prise en charge de ces conjoints, auteurs avérés de violences intrafamiliales ou ayant uniquement fait l'objet de plaintes, peut prévenir un nouveau passage à l'acte.
Objectifs	Eviter la récurrence par des actions complémentaires de proximité en direction des auteurs.
Etat des lieux	La DPASS via son service des traitements des violences conjugales et intrafamiliales « Le Relais » reçoit les victimes et les auteurs de violence. Véritable espace de rencontre, d'écoute (pour briser le silence) et de soins, encadré par une équipe pluri-professionnelle, avec des consultations gratuites et protégées par le secret professionnel. Le Relais reçoit les victimes et les oriente vers les dispositifs existants d'accompagnement (médicaux, psychologiques, juridiques, etc.). Pour les auteurs, soit ils se présentent envoyés par un magistrat suite à un rappel à la loi et dans le cadre d'une mesure judiciaire, soit ils se présentent spontanément pour être ensuite orienté vers des structures d'accompagnement, de soins psychologiques et/ou d'hébergement selon les cas et les situations rencontrées.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions du Relais, • Développer des actions de traitement des auteurs visant à prévenir les risques de réitération, • Accueillir des exécutions de TIG ou TNR liés à ce type de comportement, • Développer l'accueil et le traitement du conjoint auteur de violence, • Faire, le cas échéant, le lien avec la veille éducative, • Faire le lien avec les autorités coutumières.
Partenaires principaux	MCF, CLSPD, CISPD, DPASS, ASS NC, Autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Ratio entre le nombre de victimes reçues et orientées et le nombre d'auteurs reçus et orientés, Nombre de réitérations constatées, Nombre d'actions de sensibilisation réalisées.

**Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences
faites aux femmes**

f. Prévenir les violences et leur reproduction

Action 2f : Actualiser les données statistiques

Problématique	<p>Dans le cadre de son plan d'actions triennal 2016-2018 de la condition féminine présenté le 4 mars 2016 dernier, la province Sud met en place plusieurs projets structurels innovants afin d'agir concrètement en matière de prévention et de traitement des violences faites aux femmes.</p> <p>La prévention et le traitement des violences faites aux femmes sont une priorité, néanmoins le travail de terrain est entravé par l'absence de statistiques actualisées à l'échelle du pays.</p>
Objectifs	<p>Extension des enquêtes nationales en Nouvelle-Calédonie</p> <p>Conduire au niveau de la province Sud des enquêtes complémentaires permettant d'affiner la connaissance des phénomènes observés.</p>
Etat des lieux	<p>La dernière enquête réalisée sur cette problématique remonte à 2003 (enquête INSERM).</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger les cahiers des charges pour les enquêtes complémentaires concernant la province Sud, • S'assurer avec le gouvernement que la Nouvelle-Calédonie sera bien incluse dans les enquêtes de niveau national.
Partenaires principaux	<p>MCF, MOM, collectivités calédoniennes</p>
Calendrier	<p>2017-2018</p>
Indicateurs	<p>Evolution des indicateurs de l'enquête VIRAGE</p>
Nature du Financement	<p>Etat/N-C ; Province Sud.</p>

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 1g : Accompagner la mise en place au sein des CLSPD/CISPD de schémas de tranquillité publique

Problématique	<p>Les territoires les plus soumis à des actes troublant la tranquillité publique nécessitent une coopération étroite entre les acteurs de proximité, ce qui inclut les habitants du quartier. Le développement d’initiatives associant les usagers des services publics doit leur permettre d’exprimer leur ressenti et de recueillir des pistes d’amélioration.</p> <p>Dans l’esprit du schéma de tranquillité publique, des lieux et des périodes sont identifiés comme particulièrement sensibles en matière d’insécurité. La surveillance de proximité doit donc à la fois cibler ces espaces et ces périodes donnés mais également s’adapter à l’environnement.</p>
Objectifs	<p>Prévenir les atteintes à la tranquillité publique dans les quartiers et les tribus, Prévenir la délinquance, les vols, les cambriolages, Favoriser les dispositifs de participation citoyenne, Développer les dispositifs de chaîne d’alerte commerce.</p>
Etat des lieux	<p>Voir les communes</p> <p>Pour le Mont-Dore, le schéma de tranquillité publique correspond au Plan Local de Sécurité qui lui-même s’appuie, sur un diagnostic.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les quartiers sensibles prioritaires et mettre en place des plans d’actions concertés sur ces quartiers, • Affiner le ciblage des lieux et périodes sensibles • Restreindre la vente d’alcool et lutter contre le marché noir, • Favoriser et accompagner la mise en place d’animations et d’actions de prévention situationnelles, • Réaliser un audit « Tranquillité publique » des bâtiments provinciaux et une programmation pluri annuelle des travaux d’amélioration, • Soutenir les maires dans leurs actions de prévention de la délinquance.
Partenaires principaux	<p>CLSPD, CISPD, DJA, DEPS, DSI, DL</p>
Calendrier	<p>2017</p>
Indicateurs	<p>Nombre d’installations « éclairage et vidéo protection » financées par la province Sud auprès des communes, Nombre d’actions préventives programmées /réalisées / nombre d’actions soutenues par P Sud ventilés par type de moyens mis à disposition. Mise en œuvre d’un PPI « Tranquillité publique »</p>

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de proximité au sein de zones sensibles

Action 2g : Positionner des adultes relais sur l'espace public

Problématique	Dans les zones sensibles, y compris en milieu rural, il est nécessaire de renforcer le lien social et de favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation et de la prévention de proximité. Ces actions permettent de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les secteurs repérés comme sensibles.
Objectifs	<p>L'adulte-relais est un médiateur social. Il a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. Ses missions sont d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants et les services publics de certaines villes, ainsi que dans les espaces publics de ces communes. Cela se traduit dans les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter le dialogue social entre service public et usagers, ➤ Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, par exemple établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants, ➤ Contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie, ➤ Prévenir et aider à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue, ➤ Faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur.
Etat des lieux	Variable selon les communes Pour le Mont-Dore : 1 service de prévention avec 1 chef de service, 4 médiateurs de jour et 4 correspondants de nuit (+ 2 éducateurs spécialisés).
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mobilisation citoyenne : développer la concertation des locataires dans la conception et la gestion des résidences, mettre en place un « Plan de Concertation Locative » • Etudier l'intérêt de positionner des postes PPIC sur des missions d'adultes relais dans les collectivités disposant d'un CLSPD/CISPD, • Encadrer et accompagner l'adulte-relais dans un parcours de formation, et l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel. • Former des adultes relais coutumiers • Soutenir les dispositifs existants et le développement de dispositifs similaires.
Partenaires principaux	Mairies, CLSPD, CISPD, SMTU, SMTI, VR, DGE, DDEC, ASEE, FELP, DES, DL, autorités coutumières
Calendrier	2017-2018
Indicateurs	Nombre de personnes positionnées comme adultes relais, Evolution du nombre d'incivilités dans les quartiers où sont positionnés des adultes relais.